

Instances paritaires

Dernière modification le 17/05/2018

Réunions CAP et CT

Afin de pouvoir instruire l'ensemble de vos demandes dans les meilleures conditions, nous vous informons que

tout dossier devra nous parvenir par courrier, complet, au plus tard

le lundi 04 juin 2018 à 12h00 pour la CAP du 12 juillet 2018

et le lundi 28 mai 2018 à 12h00 pour le CT du 27 juin 2018

Les dossiers arrivés après cette date seront instruits lors de la session suivante.

ATTENTION : Pour être inscrits à l'ordre du jour des réunions, les dossiers (par exemple : demande de prolongation de stage, de mise en disponibilité, de mise à disposition, réorganisation de service...) doivent nous parvenir complets impérativement un mois avant la réunion. ([Consultez le calendrier](#))

Promotion interne, avancement de grades : listes et tableaux

- Liste d'aptitude de promotion interne Catégorie A, B et C
- Tableaux d'avancement de grade

Membres des instances paritaires

Représentants des collectivités

- CAP A
- CAP B
- CAP C
- CT

Représentants du personnel

- CAP A
- CAP B
- CAP C
- CT